

CHOISIR LA GESTATION POUR AUTRUI POUR FONDER UNE FAMILLE HOMOPARENTALE

Martine GROSS*

Résumé: Basée sur une enquête de terrain, cette communication explore le cheminement d'une quarantaine d'hommes gays qui, pour devenir père, ont choisi de recourir à une gestation pour autrui malgré les difficultés et le coût d'une telle démarche.

Mots-clés: gestation pour autrui, homoparentalité, père gay, projet parental, désir d'enfant

INTRODUCTION

Les travaux sur la paternité gay sont peu nombreux et plus récents que ceux portant sur la maternité lesbienne. En France, on pourra se référer à la thèse de sociologie clinique d'Emmanuel Gratton publiée sous le titre *L'homoparentalité au masculin* (Gratton, 2008) et à celle de Flavio Tarnowski en anthropologie sociale, *Être père et homosexuel dans la France contemporaine* (Tarnowski, 2010), mais aucun de ces deux ouvrages ne traite spécifiquement du recours aux mères porteuses. Basée sur une étude de terrain menée en 2009 auprès de 39 personnes, la présente communication se propose d'étudier les motivations d'hommes gays qui ont choisi d'avoir recours à une gestation pour autrui (GPA) pour devenir père.

Cette étude a été menée avec Dominique Mehl de juillet 2009 à décembre 2009 dans la région parisienne et le Nord de la France à l'aide d'entretiens semi-directifs d'une heure trente à deux heures enregistrés et intégralement retranscrits. Elle a donné lieu à deux publications (Gross & Mehl, 2011, Gross, 2012)

Nous avons rencontré 39 personnes, dont 34 en couples, 3 hommes en couple interviewés sans leur compagnon et 2 célibataires. Au total, nous avons recueilli des témoignages concernant 22 familles, dont 13 couples avec enfants, 1 couple d'hommes chacun d'abord père de son côté avant de mener un projet parental commun encore en cours au moment de l'enquête, 2 célibataires avec enfants et 6 couples en projet.

Sur le plan sociodémographique, les enquêtés ont en moyenne 39 ans. Le plus jeune a 29 ans, le plus âgé a 65 ans. Ceux qui sont en projet sont plus jeunes, ils sont en moyenne âgés de 30 ans. Les couples sont en moyenne ensemble depuis 10 ans au moment de l'entretien, le couple le plus récent a 4 ans, le plus ancien, 20 ans. Cinq hommes exercent une profession intermédiaire de l'enseignement ou de la santé, ou sont

*Martine Gross est Ingénieure de recherche en sciences sociales au CNRS.

employés. Tous les autres sont cadres d'entreprise ou de la fonction publique, chefs d'entreprise ou exercent des professions libérales, intellectuelles et artistiques.

Deux couples et un célibataire se sont tournés vers la Russie, un couple en projet envisageait ce pays, un célibataire s'est tourné vers l'Inde, et un autre couple en projet envisageait de se rendre en Inde. Tous les autres, soit les trois quarts des enquêtés se sont tournés vers les États-Unis ou projetaient de le faire.

EN QUOI CONSISTE LA DÉMARCHE?

La gestation pour autrui (GPA) est le fait de porter un enfant pour des parents dits « d'intention » qui s'engagent à le prendre pour enfant. La gestation pour autrui diffère de la maternité pour autrui (MPA). Dans la MPA, la gestatrice porte un enfant conçu avec ses propres ovocytes soit par fécondation *in vitro* (FIV), soit par insémination. Dans la GPA, la gestatrice porte un enfant qui ne lui est pas lié génétiquement. Si les parents intentionnels sont un couple hétérosexuel, une FIV a lieu avec un ovocyte de la mère et les gamètes du père. Si les parents intentionnels sont un couple d'hommes, une autre femme, apportera son concours par un don d'ovocyte pour concevoir un ou des embryon(s) qui seront ensuite implantés dans l'utérus de la gestatrice.

La GPA comme la MPA sont interdites en France par les lois de bioéthique de 2004. Malgré un débat important, la prohibition a été maintenue lors de la révision de ces lois en 2011. Certains pays, comme la France, prohibent explicitement la GPA. Plusieurs pays comme l'Afrique du Sud, l'Australie, la Corée, le Danemark, certains états des États-Unis, la Géorgie, la Grande Bretagne, la Grèce, Hong-Kong, l'Iran, Israël, la Roumanie, la Russie, l'ont légalisée. D'autres ne l'interdisent pas tels la Belgique, le Canada (sauf le Québec), l'Inde, la Nouvelle Zélande, les Pays-Bas, la Slovaquie, l'Ukraine.

Il est possible à des français de recourir à la GPA de manière légale dans les pays qui l'autorisent ou tout du moins ne l'interdisent pas. A leur retour, ils peuvent rencontrer cependant des difficultés pour obtenir la transcription sur les registres français de l'état civil des actes de naissance rédigés à l'étranger et donc pour faire reconnaître la filiation des enfants nés d'une GPA¹.

Concernant les gays, peu de pays leur sont ouverts. La plupart des gays français s'orientent vers les États-Unis. Quelques-uns se rendent en Inde ou en Russie. Les français ayant recours à la GPA, s'adressent à un organisme (aux États-Unis, on parle d'agence), cabinet d'avocats ou cabinet médical, mettant en œuvre l'ensemble du dispositif nécessaire. Les coûts d'un tel dispositif sont très élevés aux États-Unis mais les parents disent être rassurés par l'encadrement juridique, médical et psychologique.

¹Voir la jurisprudence concernant les époux Menesson, un couple dont les jumelles sont nées d'une GPA et qui, dix ans après leur naissance, n'ont toujours pas obtenu la retranscription de l'acte de naissance américain désignant Mme Menesson comme la mère des enfants.

Les gestatrices sont suivies médicalement et psychologiquement. Les candidates les plus démunies, bénéficiant de l'aide sociale (*welfare*), ne sont pas recrutées. De sorte que les motivations des gestatrices américaines ne sont jamais seulement d'ordre économique. Ce n'est pas le cas en Russie et en Inde qui attirent les parents intentionnels moins fortunés car les coûts y sont plus abordables. Ces éléments sont à prendre en compte dans les débats autour de l'encadrement éthique de la GPA mais ce n'est pas ici le lieu d'un tel débat.

RETICENCES

Les premiers hommes qui se sont engagés dans la voie de la GPA ont dû lutter contre leurs propres représentations et rapportent parfois qu'un psy les a aidés à réduire le malaise introduit par la transgression des normes. Une première norme à transgresser est l'incompatibilité présumée entre homosexualité et paternité. Certains hommes ont commencé par renoncer à la paternité lorsqu'ils se sont découverts homosexuel. En entendant parler d'homoparentalité dans les media, en rencontrant un gay devenu père, ou lorsqu'ils sont sollicités par une amie pour faire un enfant, ils découvrent que paternité et homosexualité ne sont pas incompatibles. Une deuxième norme à transgresser c'est d'imaginer être père à 100% du temps: s'occuper d'un jeune enfant fait partie des tâches dites maternelles. Un homme qui s'occupe d'un jeune enfant est au mieux perçu comme ayant besoin d'une aide féminine pour le seconder et au pire suspecté de pédophilie. Les représentations sociales réservent aux femmes les soins aux tout-petits et en inversant les causalités, font de leur présence auprès d'eux une condition essentielle à leur épanouissement. Projeter d'être père sans mère, peut s'avérer culpabilisant, car c'est priver les enfants d'une figure maternelle estimée primordiale. Plusieurs pères ont évoqué leur perplexité et leur réticence à envisager de priver un enfant de mère. Arnaud et Gérard, un enfant de quelques mois, sont d'abord hostiles à la GPA. Séparer l'enfant de celle qu'il considère être la mère paraît amoral à Gérard. C'est la rencontre de pères de l'association des parents et futurs parents gays et lesbiens (APGL) avec leurs bébés qui les fait cheminer vers cette solution.

Frédéric, père d'un garçon de 6 ans et d'une fille de 4 ans, a mené son projet en tant que célibataire. Il savait avant même d'être gay, qu'il serait un jour père. Lorsqu'il réalise vers 20 ans qu'il est homosexuel, il ne dit pas qu'il doit renoncer à être parent mais seulement que cela sera plus compliqué. Vers 27-28 ans, il « attaque le problème » et se tourne d'abord vers l'adoption, obtient l'agrément mais réalise que le lien biologique est important pour lui. Il se tourne alors vers la coparentalité et vit plusieurs expériences qui n'aboutissent pas faute de s'entendre suffisamment bien avec le couple de femmes du fait de son désir d'être très impliqué auprès de l'enfant. Après ces échecs, il est « au fond du trou ». Il commence une psychothérapie. C'est sa psychothérapeute qui le met sur la voie de la GPA. Il est d'abord très réticent car il n' imagine pas priver un enfant de mère. Après six mois de réflexion et de discussion, elle le convainc que l'important c'est de donner à l'enfant de l'amour, de l'attention, de l'affection. Ce, dans un contexte, celui des années 1990, où il n'y avait aucune médiatisation de

l'homoparentalité et encore moins de la GPA. Après plusieurs années, Frédéric devient l'heureux père d'un petit garçon et trois ans plus tard, d'une petite fille tous deux conçus et portés par la même gestatrice.

Richard et Edgar sont les pères d'un garçon et d'une fille, jumeaux de 3 ans. Edgar est sollicité par une amie lesbienne qui lui demande d'être un donneur. C'est là qu'il réalise que son souhait n'est pas d'être un simple donneur, il désire être père à part entière. Il en parle à Richard. Plusieurs années s'écoulent parce qu'Edgar veut asseoir sa vie professionnelle et mûrir. Un projet parental prend forme. Richard est prêt à accompagner Edgar. La coparentalité leur semble d'abord idéale parce que l'enfant peut connaître sa mère mais ils entendent des histoires négatives. De plus, Edgar est susceptible de quitter la France pour son travail. Ils écartent donc la coparentalité.

Edgar tombe sur des sites d'agences pour la GPA et des sites de discussion pour les mères porteuses: *« Ça m'a fasciné. J'ai été très vite intéressé, mais en même temps, je me posais la question, comment oser faire un enfant sans mère? Ça m'a freiné. »*

Richard est au départ très hostile à la GPA: *« L'exploitation de la femme, les transactions commerciales... Je ne sais pas très bien. Mais le tabou... Je n'y avais pas vraiment réfléchi personnellement et donc j'avais adhéré au point de vue de la société, c'est éthiquement mauvais, voilà. »*

C'est le témoignage des femmes porteuses qui va permettre à Edgar d'envisager la GPA. Il y a cinq ans, Edgar va aux Etats-Unis et en revient enthousiasmé. *« J'ai rencontré des mères porteuses, des femmes qui étaient tellement passionnées par ce qu'elles faisaient, qui étaient fières des enfants qu'elles avaient mis au monde. Il y en avait une qui m'a montré son album photo avec les trois enfants qu'elle a portés, et elle a dit qu'elle se sentait très proche de toutes ces familles. »* Les réticences de Richard tombent devant le récit d'Edgar à son retour des Etats-Unis.

Tous ces exemples mettent en évidence les représentations sociales qui culpabilisent les hommes rencontrés tant un projet de GPA apparaît comme la transgression de normes très partagées. Des normes selon lesquelles une femme qui porte un enfant serait nécessairement une mère ; séparer une mère de son enfant serait cruel ; séparer un enfant de sa mère serait nuisible à son développement. Selon ces normes, un père ne pourrait exister qu'au côté d'une mère, désigné par elle. La rencontre avec d'autres pères gays, l'aide reçue au cours d'une psychothérapie, les gestatrices rencontrées ou entendues dans des émissions qui témoignent d'un projet humain et généreux, permettent aux hommes rencontrés de s'affranchir de ces normes.

POURQUOI LA GPA?

Avant d'explorer les motivations du recours à la GPA, malgré les réticences initiales, examinons pourquoi beaucoup d'hommes ont exclu l'adoption ou la coparentalité pour fonder une famille homoparentale.

ILS ONT PENSE A L'ADOPTION ET L'ONT ECARTEE, POURQUOI?

Plusieurs enquêtés ont d'emblée précisé que le lien biologique ne leur semble pas essentiel et que l'adoption leur conviendrait si elle était moins difficile. Presque tous l'ont envisagée, certains sont allés jusqu'à constituer un dossier pour obtenir l'agrément², avant d'écarter cette solution jugée inaccessible.

Arnaud, vit avec Gérard. Ils ont un fils de 8 mois. Arnaud a obtenu l'agrément avant de rencontrer Gérard. Comme de nombreux candidats à l'adoption, il a vécu l'obtention de l'agrément comme une autorisation de la société, comme une reconnaissance de ses compétences parentales mais réalise qu'il ne pourra pas adopter. *« Le fait d'avoir cet agrément, pour moi c'était rassurant, même si ça ne pouvait pas aboutir, la société me reconnaissait le droit d'être papa. Moi je n'étais pas sûr. C'est un peu étrange parce que la majorité des couples hétérosexuels ne passent pas d'examens pour savoir s'ils sont de bons parents ou non. Moi j'avais besoin d'une caution de la société pour me dire, oui, tu as ton tampon, tu peux être papa... Je me suis très vite rendu compte que c'était l'équivalent du bac pour avoir un travail. Un papier qui ne sert à rien puisqu'en France, on ne peut adopter un pupille et à l'international, ils privilégient les couples. »* Il rencontre Gérard qui, lui aussi, exprime un désir d'enfant. Ils croisent leurs désirs d'enfants et en font un projet de couple. Des amis leur parlent de leur démarche en GPA. Au début, ils sont très réticents. *« on a voulu se lancer en réfléchissant, en mûrissant un peu nos idées, nos amis nous ont appris un peu ce que c'était que la GPA, on s'est renseigné, on est parti aux Etats-Unis, on a rencontré plusieurs agences et puis, c'est comme ça qu'on s'est lancé. »*

Pour Arnaud comme pour d'autres enquêtés, la demande d'agrément semble un passage obligé pour s'autoriser l'homopaternité. Ces hommes ne se sentent pas autorisés à aller de l'avant avant le franchissement de cette étape.

La plupart des autres enquêtés ont considéré l'adoption mais n'ont pas engagé les démarches. Celles-ci leur paraissaient n'avoir aucune chance d'aboutir à moins de dissimuler leur vie conjugale, omission jugée intenable. En effet, révéler son homosexualité pendant les enquêtes liées à l'obtention de l'agrément fait courir le risque d'un refus³. Projeter d'adopter, c'est estimer valable l'environnement familial qu'on est susceptible d'offrir à un enfant. Occulter une partie non négligeable de cet environnement leur semble incompatible avec la démarche.

Henri formule ce que plusieurs hommes ont exprimé: *« Là, on était très mal à l'aise à l'idée de concevoir une vie de famille qui s'appuierait à la base sur un mensonge vis à vis de la société. C'est dire: j'ai adopté seul et on s'est retrouvé ensuite à deux parents, tout ça basé sur un mensonge. On s'est dit que si la société ne voulait pas qu'on adopte*

² En France, l'adoption est autorisée aux couples mariés et aux personnes seules. Avant de pouvoir accueillir un enfant, il faut obtenir un agrément délivré par l'administration qui mène des investigations sociales et psychologiques pour s'assurer des conditions offertes par le candidat.

³ La France a été condamnée par la Cour Européenne des Droits de l'Homme en janvier 2008 pour cette discrimination fondée sur l'orientation sexuelle.

en tant que couple, on n'allait pas se faufiler ou trouver une astuce pour adopter quand même. »

Certains autres expriment aussi la crainte que l'enfant souffre d'abandon et ne se sentent pas prêts à gérer cette souffrance.

Michel et Max, pères d'un garçon et d'une fille de 2 ans, ont aussi écarté l'adoption à cause de la nécessité de dissimuler leur vie de couple. De plus Michel souligne qu'ils ne se sentent pas prêts à gérer le vécu d'abandon de l'enfant en plus du regard de la société sur le couple que forment ses parents. Max explique et argumente leur choix de la GPA « *Nous avons des enfants adoptés dans nos deux familles et donc c'était forcément envisageable de passer à l'adoption. ... Il faut être très fort peut être comme parent pour pouvoir supporter les questionnements de l'enfant sur cet abandon premier que tu n'as pas à gérer avec la GPA. Tu as d'autres questions à gérer, mais comme ils connaissent la femme qui les a portés, ce n'est pas le même type d'abandon. La quête d'origine peut se résoudre... »*

ILS ONT EXCLU LA COPARENTALITE, POURQUOI?

La coparentalité est une situation dans laquelle un homme et une femme sans vie conjugale commune, ont conçu un enfant et l'élèvent au sein de leur foyer respectif. En contexte homoparental, il s'agit d'un gay et une lesbienne. De 2 à 4 personnes sont parties prenantes du projet parental. L'enfant est élevé en résidence alternée entre le foyer maternel composé de la mère statutaire et de sa compagne, et le foyer paternel composé du père statutaire et de son compagnon. Beaucoup d'enquêtés ont pensé à la coparentalité parce que l'absence de mère était inenvisageable mais ont eu peur que la coparentalité ne soit conflictuelle dans la mesure où ils ont pour la plupart envie d'être des pères très présents auprès de leurs enfants. Ils ont lu ou entendu des témoignages dramatiques (Gross, 2012). Certains ont tenté de rencontrer des femmes prêtes à s'engager dans un projet de coparentalité et ont expérimenté les difficultés de s'accorder.

Thierry et Gilles, en projet au moment de notre entrevue, ont d'abord pensé à l'adoption car pour au moins Thierry, le lien biologique n'était pas essentiel. Ils renoncent devant la complexité de la démarche. Ils se tournent vers la coparentalité. Ils se rendent à une soirée conviviale pendant laquelle ils se sentent jaugés et réalisent que « *il y a quand même beaucoup de femmes qui cherchent un père, pour avoir une figure de père pour leur enfant, mais qui ne cherchent pas forcément un investissement très fort du père dans l'éducation. Peu le souhaitent vraiment et comprennent notre souhait d'un partage 50/50* ». Les femmes qu'ils rencontrent veulent un référent paternel, pas davantage et insistent sur l'idée d'un papa et d'une maman et non de deux papas et deux mamans. Il avait été décidé que Gilles serait le père biologique. Dans l'éventualité d'une coparentalité, Thierry ne sent pas assez reconnu en tant que père dans cette situation. Ils

décident que la coparentalité n'est pas pour eux et que Thierry trouvera mieux sa place dans un projet où ils seront deux pères sinon devant la loi au moins auprès de leur enfant.

Comme nous venons de l'évoquer, la grande majorité des hommes rencontrés a envisagé la GPA après avoir songé à l'adoption parfois jusqu'à obtenir un agrément, ou/et après avoir essayé la coparentalité. L'adoption leur semble inaccessible. La coparentalité trop compliquée. Mais ils ne choisissent pas la GPA seulement parce que les autres options ont été éliminées. Ils font ce choix surtout parce que c'est la seule solution pour être pères à temps plein. Ils ne veulent pas réduire le temps passé avec leur enfant à un week-end sur deux et au plus 50% du temps comme ce serait le cas avec une coparentalité. Ils ne veulent pas dépendre de la mère pour accéder à leur enfant et souhaitent en prendre soin dès le plus jeune âge. Ils définissent leur paternité comme relationnelle et ils estiment ne pouvoir la construire que sur un temps plein. Choisir la GPA correspond aussi à un projet de couple. La possibilité de fonder une famille dans le prolongement d'un « nous ». Pour quelques-uns, le souhait d'être père biologique a été un facteur déterminant pour écarter l'adoption et privilégier une solution procréative.

Être père à temps plein: « être mère plus que père »

Le plein temps de la paternité, c'est prendre soin de ses enfants en tant que « premier » parent. Ne pas vouloir passer en second.

Pour tous, le fil conducteur de leur construction parentale réside dans l'exercice en commun des fonctions parentales au quotidien. Que le projet soit porté davantage par l'un des membres du couple ou qu'il soit assumé par les deux, ils aspirent tous à s'occuper de leurs enfants dès leur arrivée au monde, sans les partager avec des tiers, les conduire vers la maturité sans interférence.

« On s'est rendu compte qu'on avait envie d'élever l'enfant à temps plein et pas en garde partagée » déclarent Nelson et Samuel qui n'ont pas encore démarré leur parcours GPA. « *C'est difficile pour les avoir, mais après c'est plus simple pour participer à temps plein à l'éveil et au quotidien des enfants* » remarquent Paul et Simon, dont les filles ont 3 mois et demi. Didier et Jaime, ont une fille de 1 an. Ils résument en une phrase: « *Nous voulions une famille homoparentale, pas une famille coparentale. Nous voulions un seul foyer* »

Henri décrit clairement ce qui a motivé son choix de la GPA: « *Quand on a appris l'existence de la GPA, on s'est dit: c'est exactement ça qu'il nous faut, c'est la solution miracle. Parce qu'on crée un foyer familial en étant deux parents, donc on est bien deux responsables de nos enfants. On élève nos enfants à plein temps, sans les partager et les trimballer d'un foyer à l'autre. Ce sont nos enfants depuis la naissance et même depuis la grossesse, on ne recueille pas un enfant qui a été abandonné.* »

L'aspiration à être un parent en première ligne en termes de responsabilité s'exprime parfois sous la forme d'un désir de maternité. Comme la relation à l'enfant est vécue comme un attribut maternel, il n'est pas rare qu'ils évoquent le souhait d'être une mère. Non, qu'ils souhaitent être une femme. Ils se sentent tout à fait du genre masculin et ne désirent pas en changer. C'est plutôt comme le dit Clément, (en projet, au moment de l'interview) dans le rôle de premier parent attribué aux mères: « *si on regarde les rôles traditionnels du père et de la mère, j'ai envie d'être mère plus que père. Pas du tout qu'on me considère comme femme d'une façon ou d'une autre. Mais dans le sens... J'ai envie d'être très présent pour mes enfants.* »

Prendre soin d'un nourrisson est habituellement associé à la maternité. Certains hommes s'imaginent portant un enfant en leur sein, d'autres rapprochent l'accompagnement de la grossesse d'une gestation masculine:

Oscar, le compagnon de Serge, dès l'adolescence s'imaginait avec un tout petit. Lui aussi évoque le même fantasme: « *si j'avais pu porter un enfant, je l'aurais porté. Je me voyais avec un côté maternel, en train de pouponner un enfant.* »

Ces témoignages soulignent à quel point les normes attribuent aux femmes le désir de prendre soin d'un enfant. Or, ce désir ne possède pas un genre univoque. Il est fondamentalement ambivalent, féminin et masculin. Une chose est sûre, plus les pères prennent en charge la petite enfance, plus ils acquièrent les compétences prétendues maternelles afférant aux soins des jeunes enfants. Ce en quoi ils questionnent les normes de genre.

Quelques hommes comparent l'accompagnement de la gestation à une manière de porter l'enfant en tant que père. On peut être tenté de rapprocher cet accompagnement des phénomènes de couvade mis en lumière par les anthropologues qui permettent aux hommes de s'approprier des capacités féminines liées à la gestation, à l'accouchement et à l'allaitement. Geneviève Delaisi (1981) montre qu'il ne s'agit pas là d'une féminisation mais de l'amorce du processus de paternage.

Un projet de couple

Pouvoir dire « nous », se vivre comme deux pères même si seul l'un deux endosse la paternité légale, est également une motivation forte pour choisir la GPA. Il s'agit de fonder une famille dans le prolongement du couple même si l'enfant n'est pas le fruit biologique de ce couple. Cette motivation, pouvoir dire « nous » en tant que parent, est du même ordre que celle qui anime les lesbiennes se rendant à l'étranger pour recourir à une IAD (Gross, 2006). Chez les hommes gays, elle arrive simplement plus récemment que chez les lesbiennes.

Thierry vit avec Gilles. Ensemble ils avaient envisagé une coparentalité mais Thierry est plus rassuré par la GPA car même sans lien biologique, il ne veut pas être « juste un

beau-père », il veut être un père au côté de Gilles. « *Il n’y avait pas de doute sur le fait que c’était un projet à deux et que c’étaient nos enfants ensemble. Ça m’importait assez peu qu’il y ait des liens biologiques avec moi, par contre, je ne voulais pas qu’on me considère comme le beau-père ou le mari du père* »

Parmi les couples rencontrés, certains présentent leur désir de fonder une famille comme tout « naturel » dans le prolongement de leur couple...

Damien a toujours voulu avoir des enfants. Dès qu’il rencontre Christophe, il lui parle de son désir d’enfant. Christophe a le même souhait. Damien déclare: « *Je veux avoir une famille, élever des enfants et avoir une vie **comme tout le monde en fait**... C’était présent en nous avant et c’est devenu un projet de couple. C’était la suite logique de notre vie de couple, de se rencontrer de vivre ensemble, de se pacser et après d’avoir des enfants.* ». Pour Christophe, « *être gay, c’est aussi fonder une famille. Ce n’est pas juste rencontrer quelqu’un et rester que tous les deux. Ou ne rencontrer personne et aller à droite et à gauche. C’est vivre avec quelqu’un et fonder une famille. Quand j’ai rencontré Damien, j’ai tout de suite su que c’était avec lui que je fonderai cette famille.* »

CONCLUSION

Il y a une dizaine d'années, les projets parentaux des hommes étaient des projets individuels même quand ils vivaient en couple (Gross, 2006). Leur compagnon s’investissait dans des fonctions parentales lorsque l’enfant était là, mais ne se situait pas dans la position d’un second père. Un certain nombre, éprouvant des difficultés à dissocier l’engendrement de la parenté, restait convaincu qu’ « un enfant ne peut avoir qu’un père et une mère ». L’enquête nous a fait découvrir une autre réalité: de plus en plus d’hommes gays ont recours à la gestation pour autrui, vivent leur désir d’enfant comme l’aboutissement de leur couple, se définissent comme deux pères, se font appeler papa et daddy, voire papa tous les deux. Ce qui est nouveau avec la GPA, c’est la nature conjugale d’un projet parental où deux hommes seront pères à plein temps, l’un en procréant, l’autre sans procréer.

De transgresser la norme de l’altérité sexuelle ne les empêche pas de se conformer à une autre norme très présente dans nos représentations sociales de la famille, la norme conjugale. Norme selon laquelle la famille prend sa source dans le couple. Ce paradoxe apparent entre l’expression de valeurs familiale assez traditionnelles de certains pères gays et leur constellation familiale insolite a été remarqué par l’anthropologue Ellen Lewin dans son étude de la paternité gay (Lewin, 2009). Les pères gays semblent à la fois défier les plus conservateurs des défenseurs de la famille tout en aspirant à une vie familiale répondant à bien des égards aux critères de ces mêmes conservateurs. En fait, ce paradoxe disparaît si on cesse d’attendre d’eux qu’ils manifestent un anticonformisme dans tous les domaines de la vie.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- BERKOWITZ, D. et W. MARSIGLIO. « Gay Men: Negotiating Procreative, Father, and Family Identities », *Journal of Marriage and Family*, vol. 69, no 2, 2007, p. 366-381.
- CADORET, A. « L'homoparentalité, construction d'une nouvelle figure familiale », *Anthropologie et Sociétés*, vol. 24, no 3, 2000, p. 39-52
- DELAISI, G. *La part du père*, Paris, Le Seuil, 1981.
- Gratton, E. *L'homoparentalité au masculin. Le désir d'enfant contre l'ordre social*, Paris, PUF, 2008.
- GROSS, M. « Désir d'enfant chez les gays et les lesbiennes. », *Terrain*, no 46, 2006, p. 151-164.
- GROSS, M. *Choisir la paternité gay*, Toulouse, Editions Eres, 2012.
- GROSS, M. et D. Mehl. « Homopaternalités et GPA, *Enfances, Familles, Générations*, 14, 2011, p.95-112.
- LEV, A. « Gay dads: choosing surrogacy », *Lesbian and Gay Psychology Review*, vol. 7, no 1, 2006, p. 73-77.
- LEWIN, E. *Gay fatherhood. Narratives of family and citizenship in America*, Chicago, The university of Chicago Press, 2009.
- STACEY, J. « Gay Parenthood and the Decline of Paternity as We Knew It », *Sexualities*, vol. 9, no 1, 02, 2006, p. 27-55.
- TARNOVSKI, F. *Être père et homosexuel dans la France contemporaine*, Doctorat en Anthropologie Sociale, Toulouse, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, 2010.